



Congrès des syndicats de foyers de jeunes travailleurs

jeudi 6 janvier 2022, par [Bariaud](#)

VIE FÉDÉRALE

CONGRÈS DES SYNDICATS DE FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Le 6^{ème} congrès de l'Union Nationale des Syndicats de Foyers de Jeunes Travailleurs s'est déroulé, du 25 au 28 octobre 2021, à la Bourse du Travail de Blois (Loir-et-Cher). Il a réuni des camarades venant de l'ensemble du territoire, tous métiers confondus et paritaires.



Les FJT proposent un logement temporaire aux jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans. Ils les accompagnent vers l'accès au logement autonome en les conseillant dans leurs démarches administratives ou professionnelles. Des projets sont mis en place visant leur intégration dans la société afin qu'ils et elles soient acteurs et actrices de leur avenir. Leur existence est assujettie à des conventions signées par les partenaires sociaux (accord cadre CAF, convention Conseils Généraux, accords métropoles...).

La fragilité de ces aides publiques a des répercussions directes sur la pérennité des associations, et par conséquent sur les contrats de travail des salarié-es.

L'accompagnement et les moyens sont retrouvés précarisés. Le travail des salarié-es ne devient qu'un soutien moral à une jeunesse en difficulté sociale.

Les projets associatifs sont relégués en second plan, ou oubliés, pour privilégier la rentabilité de l'occupation des logements. Les salarié-es ne se retrouvent plus dans les objectifs imposés par des conseils d'administration vieillissants et des directions peu ou pas formées au secteur de logement social.

Plus de 42 % des FJT sont des structures inféodées à 11 salarié-es, donc de véritables PME. Les salarié-es, quel que soit leur métier, sont soumis à une polyvalence de tâches sans aucune formation, ni reconnaissance de leur travail et de leur engagement. Les salarié-es qui souhaitent mettre un terme à leur souffrance au travail, signent des ruptures conventionnelles ou sont licenciés pour inaptitude.

Les représentants de personnel (élus CSE ou délégués syndicaux) sont insultés, se font harceler, voire discriminés car souvent sollicités dans leur monde.

C'est pourquoi, le 5^{ème} congrès de juin 2018, s'est fixé l'objectif de créer un syndicat national des travailleurs des « foyers ». Trois ans après, ce syndicat est autonome. Aujourd'hui il se retrouve à gérer des situations de crises individuelles et collectives, à revendiquer sur les droits conventionnels, à accompagner sur les procédures et à soutenir moralement ces salarié-es en souffrance. Les missions de revendication et de syndicalisation sont retrouvées freinées.

L'UNTS et ses négociateurs-trice de branches ont œuvré lors des commissions paritaires pour défendre les droits des salarié-es de FJT et travailler sur l'harmonisation de la convention collective des FJT avec celle des PACT et ARH suite au rapprochement de branche imposé par le gouvernement.

C'est pourquoi, les orientations du 6^{ème} congrès de l'UNTS portent sur la continuité de la communication, le développement de la syndicalisation

en vue de créer des syndicats locaux permettant de construire un cadre revendicatif commun aux FJT.

Lors de ce congrès, la commission exécutive s'est enrichie de 6 nouvelles et nouveaux membres. Les heures de délégations que ces camarades pourront dédiées à l'UNTS seront essentielles pour renforcer le travail du bureau car l'UNTS n'a pas les moyens de payer de détachement pour un travail quotidien de développement.

Ce congrès a été marqué par la richesse des débats, la chaleur des rencontres et la volonté d'avancer ensemble dans le souci de renforcer le poids de notre Union Nationale des Syndicats de FJT.



17

Publié le 06/01/2022

Le 6ème congrès de l'Union Nationale des Syndicats de Foyers de Jeunes Travailleurs s'est déroulé, du 25 au 28 octobre 2021, à la Bourse du Travail de Blois (Loir-et-Cher). Il a réuni des camarades venant de l'ensemble du territoire, tous métiers confondus et paritaires.

Les FJT proposent un logement temporaire aux jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans. Ils les accompagnent vers l'accès au logement autonome en les conseillant dans leurs démarches administratives ou professionnelles. Des projets sont mis en place visant leur intégration dans la société afin qu'ils et elles soient acteurs et actrices de leur avenir. Leur existence est assujettie à des conventions signées par les partenaires sociaux (accord cadre CAF, convention Conseils Généraux, accords métropoles...).

La fragilité de ces aides publiques a des répercussions directes sur la pérennité des associations et par conséquent sur les contrats de travail des salarié-es.

L'accompagnement et les moyens s'en retrouvent précarisés. Le travail des salarié-es ne devient qu'un soutien moral à une jeunesse en difficulté sociale.

Les projets associatifs sont relégués en second plan, ou oubliés, pour privilégier la rentabilité de l'occupation des logements. Les salarié·es ne se retrouvent plus dans les objectifs imposés par des conseils d'administration vieillissants et des directions peu ou pas formées au secteur du logement social. Plus de 42 % des FJT sont des structures inférieures à 11 salarié·es, donc de véritables PME. Les salarié·es, quel que soit leur métier, sont soumis à une polyvalence de tâches sans aucune formation, ni reconnaissance de leur travail et de leur engagement. Les salarié·es qui souhaitent mettre un terme à leur souffrance au travail, signent des ruptures conventionnelles ou sont licenciés pour inaptitude.

Les représentant·es du personnel (élu·es CSE ou délégué·es syndicaux) sont malmenés, subissant harcèlement et discrimination car souvent isolés dans leur mandat.

C'est pourquoi, le 5ème congrès de juin 2018, s'était fixé l'objectif de créer un syndicat national des travailleur·ses dit « isolé·es ». Trois ans après, ce syndicat est autonome. Aujourd'hui il se retrouve à gérer des situations de crises individuelles et collectives, à renseigner sur les droits conventionnels, à accompagner sur les procédures et à soutenir moralement ces salarié·es en souffrance. Les missions de revendication et de syndicalisation s'en trouvent freinées.

L'UNS et ses négociateur·trices de branches ont œuvré lors des commissions paritaires pour défendre les droits des salarié·es de FJT et travailler sur l'harmonisation de la convention collective des FSJT avec celle des PACT et ARIM suite au rapprochement de branche imposé par le gouvernement.

C'est pourquoi, les orientations du 6ème congrès de l'UNS portent sur la continuité de la communication, le développement, la syndicalisation en vue de créer des syndicats locaux permettant de construire un cahier revendicatif commun aux FJT.

Lors de ce congrès, la commission exécutive s'est enrichie de 6 nouvelles et nouveaux membres. Les heures de délégations que ces camarades pourront dédiées à l'UNS seront essentielles pour renforcer le travail du bureau car l'UNS n'a pas les moyens de payer de détachement pour un travail quotidien de développement.

Ce congrès a été marqué par la richesse des débats, la chaleur des rencontres et la volonté d'avancer ensemble dans le souci de renforcer le poids de notre Union Nationale des Syndicats de FJT.